



Extrait du Ville des Abymes

<http://www.ville-abymes.fr/spip.php?article423>

Communauté d'agglomération

- La ville des Abymes -

Date de mise en ligne : vendredi 19 octobre 2012



Copyright © Ville des Abymes - Tous droits réservés

Cap Excellence

Le but d'une communauté d'agglomération est d'associer des communes « au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire » (selon l'article L.5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

- **Historique** : Le 30 décembre 2008, la création de la Communauté d'Agglomération des territoires des Abymes et de Pointe à Pitre est formalisée. Cette dernière est appelée « CAP Excellence ». Cap Excellence a un rôle fédérateur à jouer pour permettre la réalisation sur son territoire, de ce qui ne peut être réalisé par l'une ou l'autre des villes seules. Toutefois, réunies en communauté d'agglomération, les villes ne perdent ni leur autonomie, ni leur identité. Ainsi, les conseillers municipaux et les agents communaux de chacune des deux collectivités restent les interlocuteurs attitrés des administrés.
- **Le président et son cabinet** L'exécutif de la communauté d'agglomération Cap Excellence est assurée par son Président, Monsieur **Eric JALTON**, élu lors du dernier renouvellement du conseil communautaire en date du **23 avril 2014**.

Le Président est le chef du personnel, bénéficie de pouvoirs propres et de certaines habilitations que lui a délégué le conseil communautaire. Il les exerce via la signature d'arrêtés ou de contrats administratifs.

Son action est orientée et accompagnée par les décisions des organes délibérants que sont : le conseil communautaire (composé de 40 conseillers) instance réglementaire habilitée à délibérer sur les affaires communautaires et le bureau communautaire (composé du Président et de 13 vice-présidents) qui peut bénéficier de délégations du conseil communautaire dans certains domaines relevant de la compétence de l'EPCI.

Pour la définition des grandes orientations stratégiques et politiques de l'Etablissement, le Président est assisté par des services particuliers rattachés à la Direction du Cabinet. Notons que c'est aussi à ce niveau que sont pilotés : le conseil de développement de Cap Excellence ainsi que la démarche d'élaboration du projet d'agglomération.

- **Domaine de compétence :**

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Politique de la Ville
- Habitat
- Transport urbain
- Voirie
- Environnement
- Sport et culture
- Eau et assainissement
- Restauration collective

<http://www.capexcellence.net>

